



CONCOURS DÉPARTEMENTAL PAYSAGE, FLEURISSEMENT ET CADRE DE VIE

Un outil d'évaluation de la politique
environnementale de votre commune

QUEL INTÉRÊT POUR LES COLLECTIVITÉS ?

Le concours "Paysage, fleurissement et cadre de vie" porte sur l'aménagement qualitatif des territoires des collectivités de Haute-Savoie.

Notre département présente une diversité de paysages et ce concours veut valoriser cette richesse. Au-delà de l'attrait touristique, cette démarche a l'ambition de participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et rendre agréable la traversée des villes et des bourgs en toutes saisons. Le fleurissement, et plus encore la valorisation du paysage, sont des points clés de cet embellissement.

Ce concours est ouvert à toutes les communes de Haute-Savoie. Il ne requiert aucun niveau préalable pour concourir.

Ce concours départemental est également intégré au concours régional du label Villes et Villages Fleuris. Les communes qui souhaitent accéder aux différents niveaux de ce label doivent être visitées par le jury départemental avant d'être visitées par le jury régional.

QUI S'OCCUPE DU CONCOURS ?

Le CAUE anime et organise ce concours en partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie et une équipe de 15 membres du jury. **Le concours de fleurissement pour les particuliers est laissé à l'initiative des communes et des cantons.**

Le jury de concours est composé d'élus, professionnels, paysagistes, responsables de service parcs et jardins, et de personnes qualifiées. Ce jury fait partie d'un réseau d'acteurs investi sur la question du paysage dans le département et représenté sous le nom de Paysages De Nos Communes (PDNC).

QUELS OBJECTIFS POUR MA COMMUNE ?

Le concours concerne toutes les communes du département de la Haute-Savoie qui souhaitent :

- Recevoir une évaluation du jury départemental sur l'évolution de leur cadre de vie,
- Être candidates aux prix décernés par le jury départemental,
- Concourir à l'obtention des différents niveaux de labels Villes et Villages Fleuris.

QUE NOTE LE JURY LORS DE SA VISITE ?

Dans le cadre de la modernisation du label Villes et Villages Fleuris, une nouvelle grille d'évaluation a été développée pour répondre aux attentes des communes et du réseau. Tous les niveaux de label (1 à 4 fleurs) sont évalués avec la même grille. Le jury départemental s'appuie sur cette nouvelle grille pour l'évaluation des communes de Haute-Savoie.

Le label Villes et Villages Fleuris est un label de qualité du cadre de vie au sens large et évalue :

- La démarche de valorisation et d'animation de la commune : projet communal pour valoriser le cadre de vie, cohérence avec la stratégie de gestion, animation et information de la population.
- La pertinence des aménagements par rapport au lieu et la qualité de réalisation des espaces publics : arbre, arbuste, pelouse, fleurissement, entrée de bourg ou entrée de ville, centre-bourg ou centre-ville, quartier d'habitation, hameau.
- La prise en compte du développement durable dans la gestion et l'entretien de l'espace public : gestion de l'eau, des sols, des déchets, propreté, maîtrise de l'affichage, de l'énergie, action en faveur de la biodiversité.
- La qualité de la visite proposée au jury.

Le jury évalue donc la qualité paysagère globale des espaces publics de la commune en cohérence avec le projet de la collectivité.

Détail de ces critères d'évaluation téléchargeable sur le site du concours départemental : [www.paysages74.fr/concours/critere d'évaluation](http://www.paysages74.fr/concours/critere_d_evaluation)

COMMENT ORGANISER LA VISITE DE SA COMMUNE ?

La commune est libre de décider de quelle manière elle veut présenter son territoire (choix du circuit, mode de déplacement du jury, support de présentation...). Le jury veille cependant à ce que le déroulé de la visite intègre les 3 éléments de présentation suivants :

- La présence d'un binôme élu/technicien tout au long de la visite,
- La présentation des ambitions de l'équipe municipale et sa démarche globale de valorisation du cadre de vie,
- La visite des réalisations en choisissant un itinéraire permettant de voir les principaux espaces publics dans un temps limité.

Le temps de visite du jury est fonction de la taille de la commune. Il est cependant limité à 1 heure. La visite comprend la présentation du projet communal par les élus en quelques minutes. La majorité du temps est réservée à l'observation des espaces publics.

QUELLE VALORISATION POUR MA COMMUNE ?

Suite à la visite, un rapport d'évaluation est envoyé à la commune et mis en ligne sur le site Internet du concours (sauf indication contraire de la commune). Il permet de mettre en valeur les progrès d'une année à l'autre et apporte des suggestions d'amélioration.

Pour les communes qui ne sont pas encore labellisées Villes et Villages Fleuris, le concours départemental récompense leurs démarches et leurs efforts en nommant des lauréats et en attribuant des prix en fin d'année.

COMMENT OBTENIR UN LABEL VVF ?

L'obtention du label "VVF" se déroule en plusieurs étapes :

Lors de son passage annuel, le jury départemental présélectionne parmi toutes les communes candidates celles qu'il considère aptes pour accéder au niveau de label supérieur. Il propose ces communes au jury régional qui les visitera l'année suivante et décidera de leur attribuer ou pas le label. C'est le jury régional, animé par la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui attribue les labels pour les niveaux 1, 2, 3 fleurs. C'est le jury national, animé par le CNVVF, qui attribue le niveau de label 4 fleurs.

AGENDA DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Avril : ouverture des inscriptions sur le site Internet du concours www.paysages74.fr/rubriqueconcours/inscription

Mai : date limite d'inscription des communes au concours départemental auprès du CAUE

Juin : envoi des dates de visites aux communes candidates

Juillet / Août : visites du jury départemental

Septembre : envoi des évaluations aux communes et mise en ligne sur le site Internet.

Novembre : remise des prix du concours départemental lors de la "Journée du Paysage"

INSCRIPTION ET INFORMATION : www.paysages74.fr

Le site Internet www.paysages74.fr est la plateforme d'accès libre à toutes les informations du concours (grille d'évaluation, résultats, modèles de dossier de candidature) et présente l'actualité du paysage en Haute-Savoie.